

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00336

SOUTIEN A ENVIE LOIRE - DISPOSITIF REPERES LOIRE - SUBVENTION 2020

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 13 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 68

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Bernard BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Georges HALLARY,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

RECÙ EN PREFECTURE

Le 25 novembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20201119-0202003360

DATE D'APPLIICATION: 25 novembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

SOUTIEN A ENVIE LOIRE - DISPOSITIF REPERES LOIRE - SUBVENTION 2020

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de l'inclusion et de la lutte contre l'exclusion des populations fragilisées et la nécessité d'organiser la cohérence des politiques d'insertion et de retour vers l'emploi, des mesures et des actions sur le territoire ligérien, l'Etat, le Département de la Loire, les collectivités porteuses de PLIE (Saint-Etienne Métropole, Forez Est et Roannais agglomération) et Pôle Emploi ont décidé de définir un cadre commun de partenariat pour la mise en œuvre coordonnée de leurs interventions, en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi, et ce quel que soit leur statut. Cette action est possible grâce au soutien du Fonds Social Européen.

Ainsi et depuis 2015, le dispositif L.O.I.R.E (Loire Objectif Insertion Retour à l'Emploi) a pour objectifs :

- la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé et renforcé via des référents de parcours pour tous les publics ciblés,
- la construction de parcours vers et dans l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, par la mobilisation des contrats aidés et des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE),
- l'accès et le retour à l'emploi via les conseillers emploi insertion,
- La conception et la mise en œuvre de nouveaux outils complétant, consolidant et renforçant la capacité à mettre en œuvre les étapes de parcours.

Le dispositif Repères Loire porté par l'association Envie Loire s'inscrit dans le cadre des objectifs visés par le dispositif L.O.I.R.E.

Ce dispositif consiste en l'animation d'un collectif d'entreprises « inclusives » sur Loire sud/centre avec pour objectif de construire et dynamiser de manière pérenne les relations avec les entreprises et réseaux d'employeurs de la Métropole stéphanoise tout en développant l'accès à l'emploi durable des salariés des SIAE et entreprises adhérentes.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif Repères Loire sont les suivantes :

- Les entreprises adhérentes orientent des candidats en fin de parcours en SIAE. Pour rappel, les SIAE forment les salariés durant un à deux ans avant de les recommander aux employeurs du territoire représentant une suite de parcours intéressante pour ces salariés devenus candidats.
- Repères Loire les accompagne vers le retour à l'emploi durable en les mettant en lien avec son réseau d'entreprises.
- Repères Loire assure un accompagnement post-embauche de 6 mois afin de répondre aux différentes interrogations de l'entreprise utilisatrice du dispositif. Ce suivi permet de sécuriser le recrutement et de lever certains freins.

Les objectifs visés par le dispositif Repères sont un retour à l'emploi durable (CDD + 6 mois, CDI) et/ou une formation.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de soutien à l'association Envie Loire pour la mise en œuvre du dispositif Repères Loire ;**
- **approuve la participation de Saint-Etienne Métropole pour un montant prévisionnel de 10 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget 65748/EMPI/PLIE.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU